



Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence



École Notre-Dame-De-Lourdes

Date: (2019-10-04).

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été actualisé et approuvé par le conseil d'établissement le (2018-12-13). vous pouvez trouver la version intégrale du plan de lutte sur notre site Internet
Natalie Gilbert



Actions réalisées en 2018-2019 :

- Vers le pacifique (maternelles 4 ans à la 6e année)
- Renouvellement du matériel Vers le pacifique (passage au matériel numérique)
- Animation des ateliers « l'intimidation on n'en veut pas dans notre école, qu'on se le dise » en 4e année
- Animation des ateliers «Ma vie c'est pas fou d'en parler» en 5e année
- Animation « gang de choix » en 6e année
- Surveillance active et bienveillante sur la cour d'école. (4R)
- Compilation et intervention lors d'évènements
- Stabilité des surveillants lors de la sortie
- Ateliers prévention cyberintimidation avec la policière sociocommunautaire au 3e cycle.

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.



Impacts de nos actions :

Suite au nouveau portrait de situation fait en 2017, nous pouvons conclure que notre plan de prévention est efficace pour lutter contre la violence et l'intimidation dans notre milieu. Le faible taux de signalement tend à appuyer ce constat. En effet, 1 seul évènement d'intimidation a été signalé ainsi que 2 signalements de gestes de violences dont un envers un adulte impliquant un élève t.s.a.

Actions prévues pour 2019-2020 :

- Création d'un comité qui se basera sur la grille « bonne pratique » pour venir bonifier nos actions
- Équiper chacun des groupes du guide d'animation Vers le pacifique
- Plus grande diffusion des thèmes de vers le pacifique (info parents, info personnels)
- Réflexion de l'ensemble de l'équipe sur les pratiques de surveillance sur la cour d'école
- Révision en profondeur du plan de lutte à la violence et à l'intimidation par le comité

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).